



Conseil syndical en collusion avec le syndic

Par **confinonvian**, le **26/02/2023** à **15:46**

Bonjour, le syndic actuel F*** est arrivé dans notre copro en rachetant l'ancien syndic (il qualifie cela d'intégration mais le gérant de l'ancien syndic a disparu et le le nouveau F*** n'affiche pas sa carte de gérant en tant que personne physique). Il assure la gestion pour émoluments de 250 000 E alors que pour ce faire il utilise la personnel d'une autre copro qu'il gère (d'ou situation cata, ne répond jamais, ne fait rien etc.) et a juste embauché une secrétaire en formation qui doit lui coûter 30 000 € par an. Bénéfice net 220 000 €... la Présidente du CS, très sinieuse, demande à réélire F***. Peut-on envisager une attaque contre elle?

Merci d'avance.

Par **Pierrepauljean**, le **26/02/2023** à **18:01**

bonjour

il ne faut pas oublier que ce sont les copropriétaires qui votent

avez vous recherché une autre candidature de syndic?

avez vous adressé au syndic actuel une demande de mise à l'ODJ d'une résolution avec la nomination du cabinet x ?

Par **Visiteur**, le **26/02/2023** à **20:04**

Bonjour,

L'équilibre financier du syndic ne vous concerne pas. L

La présidente du CS peut trouver ce syndic très bien (sic), mais c'est la majorité des copropriétaires selon l'article 25 qui décide.

Toutefois à défaut de concurrent proposé à l'AG, ils n'auront pas vraiment le choix (parce que ne rêvez pas : la perspective de se retrouver sans syndic fait trop peur à une majorité de

votants)

Donc il faut rapidement trouver un concurrent présentable et aussi faire "campagne" auprès des votants indécis (réunion d'information pour qu'il se présente, récupérer des pouvoirs, les inciter à voter par correspondance, etc)